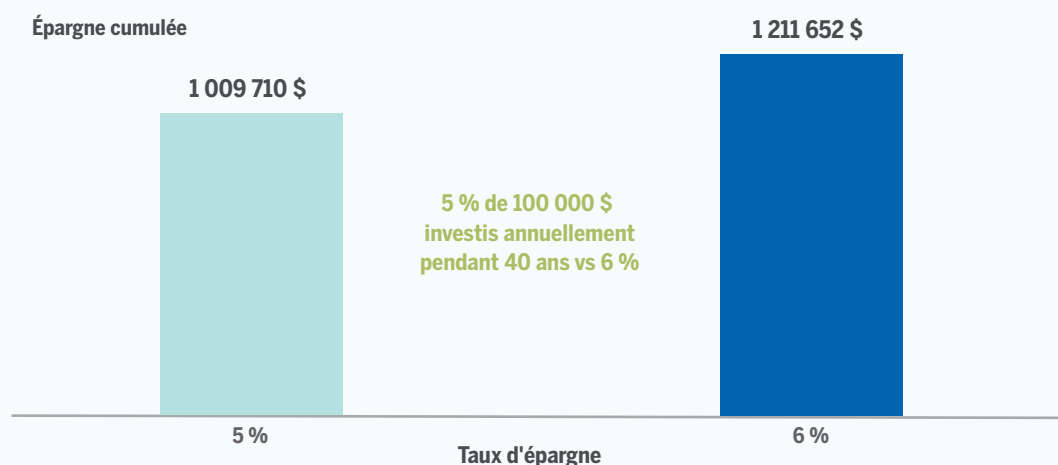


Les bienfaits d'1 % de plus

Beaucoup de personnes considèrent qu'épargner revient à sacrifier des plaisirs dans le présent face à un avenir inconnu et difficile à prévoir. Heureusement, il est possible d'obtenir des résultats significatifs en ajustant légèrement un plan d'épargne existant et en l'associant à des placements intelligents.

Une augmentation de 1 % de votre épargne peut permettre de réaliser un gain supplémentaire de plus de 200 000 \$



- Une augmentation de votre taux d'épargne de 1 %, ou 100 points de base, peut rapporter plus de 200 000 dollars en supposant que le revenu annuel de votre foyer s'élève à 100 000 dollars et que vous épargnez pendant 40 ans à hauteur d'un taux composé de 6 %.¹
- Selon nos analyses, les actions seront peut-être la classe d'actifs la plus à même de générer un rendement annuel d'environ 5 % au cours des dix prochaines années. À partir de l'observation du lien fort existant entre la valorisation de départ et la performance des 10 années suivantes, pour les actions et les obligations, nous constatons qu'au regard des valorisations récentes, les actions pourraient surperformer les obligations de plusieurs centaines de points de base.
- Nous pensons que les petites capitalisations pourraient continuer de surperformer les grandes à l'avenir, car la croissance de leurs BPA devrait être beaucoup plus rapide, selon les prévisions. Sur le long terme, les petites capitalisations surperforment les grandes à hauteur de deux points de pourcentage en moyenne par an. Dans ce contexte, ces actions doivent logiquement être privilégiées par les investisseurs cherchant à maximiser les rendements (voir Alger On the Money « Looking for higher returns? »).

¹En supposant que le revenu annuel du foyer s'accroît de 2 % par an.

Les opinions exprimées sont celles de Fred Alger Management, Inc. (« FAM ») et d'Alger Management Ltd. (« AML ») en octobre 2017. Ces opinions sont sujettes à modification à tout moment et ne garantissent pas la performance future des marchés, de tout titre ou fonds géré par Fred Alger Management, Inc. Ces opinions ne visent pas à fournir des conseils en investissement et ne sauraient être considérées comme une recommandation à acheter ou vendre des titres. FAM agit en qualité de société de gestion conseillée d'AML.

Fonds autorisés par le régulateur suisse (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, FINMA) à distribuer leurs parts publiquement en Suisse : pour les parties concernées, les règlements, les Statuts, le Prospectus et le Prospectus simplifié, dans leurs dernières versions, ainsi que les rapports annuels et semestriels du Fonds, sont fournis gracieusement au représentant en Suisse. ACOLIN Fund Services AG, Affolternstrasse 56, CH-8050 Zurich. L'agent payeur en Suisse est Neue Helvetische Bank AG, Seefeldstrasse 215, CH-8008 Zürich.

Alger Management, Ltd. (numéro d'immatriculation 8634056, domiciliée 78 Brook Street, Londres W1K 5EF, Royaume-Uni) est agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority pour la distribution de produits et services financiers réglementés. La Française AM International a conclu un accord avec Alger Management Ltd l'autorisant à distribuer les produits de Fred Alger Management Inc. en Europe.